

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 11 heures, le Conseil d'Administration légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame WIART Virginie, Vice-Présidente Déléguée.

En suite de convocation en date du 08 décembre 2025.

Secrétaire de séance :

Mme Virginie WIART

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 12

Étaient Présent (s) : Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mr Marc DERASSE, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mr Alain DELEVALLEE.

Étaient Absents, excusés ou représentés :

Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Brigitte BRACQ, Mme Maria-José POMBAL donne procuration à Mme Florence Nochelski, Mme Sylvie LIENARD donne procuration à Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Sabine CAGNARD donne procuration à Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE.

Objet de la délibération

Finances - Décision Modificative n° 2

Budget Annexe du Centre Communal de Santé.

Décision Modificative N°2 - CCDS

FONCTIONNEMENT

Nature	Dépenses	Montant	Nature	Recettes	Montant
6132	Locations immobilières	15 000,00	706888	Autres prestations de services	15 000,00
011	Charges à caractère général	15 000,00	70	Produits des services	15 000,00
6218	Personnel extérieurs	55 000,00	747818	Autres	55 000,00
012	Charges de personnel	55 000,00	74	Dotations et participations	55 000,00
Total dépenses de fonctionnement		70 000,00	Total recettes de fonctionnement		70 000,00

INVESTISSEMENT

Nature	Dépenses	Montant	Nature	Recettes	Montant
Total dépenses d'investissement			Total recettes d'investissement		

Il s'agit d'un document synthétique, la maquette officielle de la décision modificative peut-être transmise sur demande

Après examen, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité avec

D'adopter favorablement la Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe du Centre Communal de Santé.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de
la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente déléguée,

Mme WIART Virginie.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

